

Enedis - Cellule AU - CU

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
SERVICE URBANISME
8 RUE DU GAZ
BP 117
36200 ARGENTON-SUR-CREUSE

Téléphone : 0970 831 970
Télécopie : 0247766155

Courriel : cen-are@enedis.fr
Interlocuteur : LEITE Elodie

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

OLIVET, le 13/10/2022

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC03609422S0002
Adresse : LE BON MARCHE
36370 LIGNAC
Référence cadastrale : Section AT , Parcelle n° 124-125-126-127-130-131-132-133-134
Section AT , Parcelle n° 140-141-142-145
Nom du demandeur : DAUMARD FRANCOIS

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Votre conseiller

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

